



## CHANTELOUP-EN-BRIE

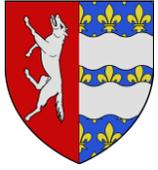


### « Démonstrateur de la ville durable »

Dans le cadre du programme France 2030, le groupement coordonné par EpaMarne, avec la participation active de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, des communes de Montévrain et de Chanteloup-en-Brie, ainsi que du groupe Frey et de plusieurs acteurs privés, a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la Ville Durable ».

La typologie de Chanteloup-en-Brie est particulièrement adaptée à la mise en place de politiques environnementales audacieuses :

- Un territoire également réparti entre bois, agriculture et zones urbaines
- Un territoire très compact, propice aux expériences innovantes
- Un territoire dont d'importantes zones restent à urbaniser



**CHANTELOUP-EN-BRIE**

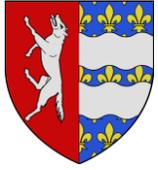
**Préambule :**

## **Biodiversité et artificialisation**

De manière contre-intuitive, promouvoir la biodiversité ne consiste pas à vider le pays de ses habitants ni à les priver du style de vie qu'ils préfèrent.

Au contraire, nos espaces urbanisés peuvent constituer d'extraordinaires réserves de biodiversité.





## CHANTELOUP-EN-BRIE



### Exemple de politique publique : « Chanteloup comestible »

Les expériences de « ville nourricière » existent depuis un certain temps et sont assez bien documentées. « Chanteloup comestible » est projet qui ne répond pas à un cahier des charges précis mais vise à augmenter la production de plantes comestibles et aromatiques sur la commune.

Tous les petits espaces publics libres sont récupérés pour y aménager des jardins potagers.

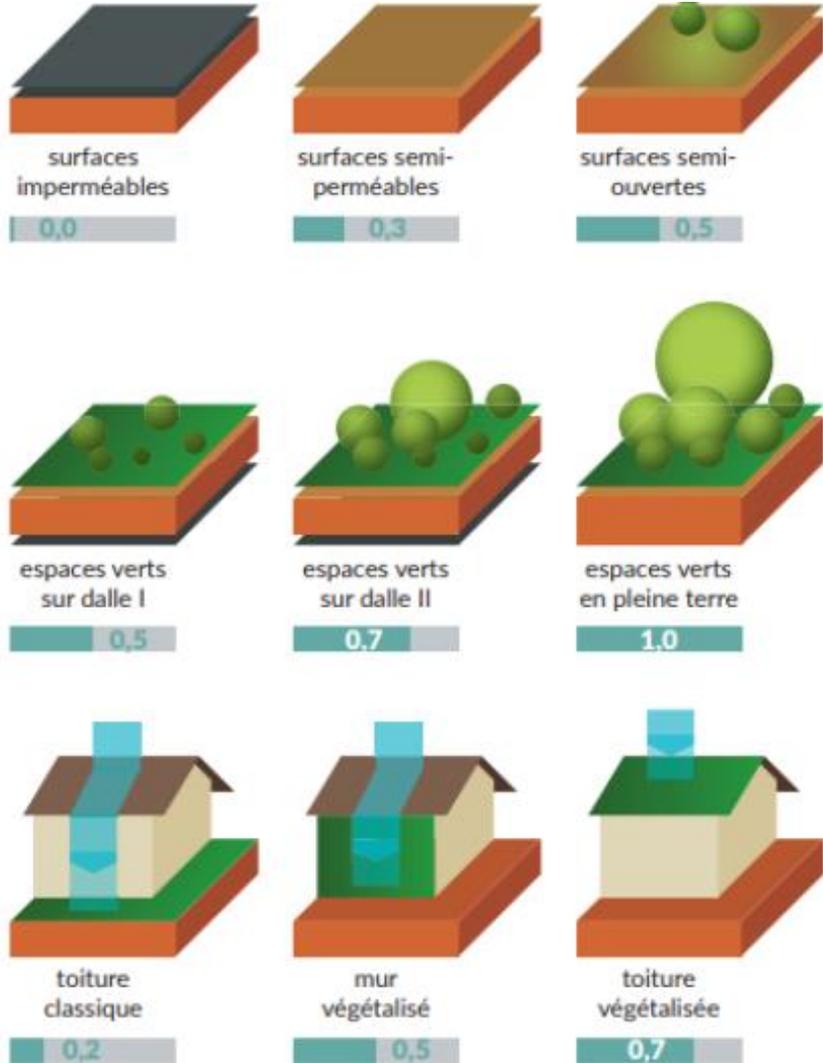
Les reliquats des lotissements, laissés sans destination par l'aménageur public sont rétrocédés pour y créer des vergers.

Les bandes de gazon le long des axes principaux seront remplacées par des plantes aromatiques.

L'ensemble est en libre-service complet, sans aucune contrepartie.



## CHANTELOUP-EN-BRIE



Exemple de politique publique :

### Le coefficient de biotope par surface

Le coefficient de Biotope par surface est un peu l'inverse du coefficient d'occupation des sols. Ici, au lieu de s'intéresser aux constructions, nous allons nous intéresser aux surfaces écoaménagées. C'est un rapport entre les surfaces préservées ou écoaménagées et la surface totale du terrain.

Le CBS a pour objectif que les constructions préservent le biotope en favorisant les surfaces perméables et végétalisées.

En annexe de la révision du plan local d'urbanisme, des arrêtés encadrant l'arrachage des haies seront pris. Le but est d'interdire l'arrachage des haies pendant la période de nidification, qui va de mars à juillet, et de limiter le remplacement des haies par des occultants artificiels.



**CHANTELOUP-EN-BRIE**

## Exemple de politique publique : **FESTI'TERRE**

Un événement réunissant plus de 50 partenaires.

Cette manifestation a pour vocation de sensibiliser la population aux gestes écocitoyens pour un quotidien durable, de mettre en avant les ressources du territoire, de valoriser les engagements des acteurs locaux et de présenter les alternatives possibles afin de limiter notre impact écologique.

Lors de cette journée, le public pourra découvrir les partenaires à travers leurs stands, participer à des jeux & animations diverses et variées, participer à un éco pique-nique géant, découvrir une ferme pédagogique.

Plusieurs food trucks seront présents, tous ayant à coeur de travailler avec des produits locaux.

